

**SÉANCE PLÉNIÈRE**

**Document 17-F**

**15 février 2018**

**Original: français/anglais/  
arabe/chinois/  
espagnol/russe**

**Note du Secrétaire général**

**CANDIDATURE AU POSTE DE MEMBRE DU COMITE DU  
REGLEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS (RRB)**

En complément des informations données dans le Document 3, j'ai l'honneur de transmettre à la Conférence, en annexe, la candidature de:

**M. Yvon Henri (France)**

au poste de Membre du Comité du Règlement des radiocommunications.

Houlin Zhao  
Secrétaire général

**Annexe: 1**

**Mission permanente de la France**

auprès de l'Office des Nations unies à Genève  
et des autres organisations internationales en Suisse

fp/fm/2018- 1103157

Genève, le 13 février 2018

La Mission Permanente de la France auprès de l'Office des Nations unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse présente ses compliments au secrétariat de l'Union internationale des Télécommunications (UIT) et a l'honneur de l'informer de la candidature de M. Yvon HENRI au comité de règlement des radiocommunications (RBB) dans le cadre des élections qui se dérouleront à Dubaï lors de la 18<sup>ème</sup> Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (29 octobre – 16 novembre 2018).

La Mission Permanente de la France a l'honneur de lui transmettre en annexe le curriculum-vitae de M. Yvon Henri. Expert reconnu des radiocommunications, M. Yvon Henri a effectué la majeure partie de sa carrière au sein de l'UIT, notamment en tant que chef du bureau des affaires spatiales.

La Mission Permanente de la France auprès de l'Office des Nations unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat de l'Union internationale des Télécommunications les assurances de sa haute considération.



Secrétariat de l'UIT  
Union internationale des télécommunications  
Place des Nations  
1202 Genève

## VISION

Yvon Henri a consacré la majeure partie de sa carrière à la promotion de l'accès équitable au spectre et au développement de services de communication large bande de haute qualité pour tous. Il a prouvé ses capacités à gérer et résoudre des situations très complexes en établissant des consensus et en obtenant des résultats mutuellement acceptables, en particulier pour résoudre les cas sensibles de brouillages préjudiciables ou de coordinations difficiles entre satellites.

### Élu membre du Comité, il s'engage à :

- > Garantir que le Comité continuera à remplir les attentes des États Membres de l'UIT, conformément à la Constitution et la Convention de l'UIT,
- > Ne ménager aucun effort afin de garantir l'application effective du Règlement des radiocommunications de l'UIT d'une manière juste, collégiale et indépendante,
- > Poursuivre toutes les actions requises afin d'encourager l'accès au réseau mondial de l'information pour tous les États Membres dans le cadre du Règlement des radiocommunications,
- > Servir les États Membres de l'UIT par l'attention portée à leurs besoins et par une action rapide du Comité à chaque fois que cela sera requis.

Situation de famille : Marié

Nationalité : Française

Âge : 62 ans

Études : Ingénieur diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées (Toulouse, 1979)

Langues : français, anglais, espagnol (notions)

### Publications :

Articles sur les constellations non-géostationnaires et la réglementation internationale (Magazines *Global Communications*, *Space Business*, *CommsMEA*, *Space Policy*)

Résultats de conférences dans le magazine *AIR & Space LAW*

« Economic methods of improving efficient use of the orbit/spectrum resource by satellite system », dans la revue *Space Policy*, 2012

Co-auteur des publications « Small Satellites, Regulatory Challenges and Chances », « Routledge Handbook of Space Law » 2016



# Yvon HENRI

CANDIDAT AU COMITÉ  
DE RÈGLEMENT DES  
RADIOCOMMUNICATIONS  
DE L'UNION INTERNATIONALE  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

## Yvon HENRI

L'ASSOCIATION UNIQUE  
DE DIFFÉRENTES EXPÉRIENCES  
EST UN ATOUT STRATÉGIQUE  
POUR LE COMITÉ DU RÈGLEMENT  
DES RADIOCOMMUNICATIONS.

**A**u sein du secteur des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Comité est une entité spécifique dédiée à la résolution des difficultés qui surviendraient dans la mise en œuvre des dispositions du Règlement des radiocommunications. À ce titre, le Comité travaille en lien avec les États Membres et le Bureau des radiocommunications afin de mener sa mission et d'atteindre ses objectifs.

Il joue un rôle essentiel pour que la réglementation internationale s'adapte aux paradigmes réglementaires émergents, notamment en matière satellitaire, en offrant l'opportunité de trouver dans un délai raisonnable des solutions concrètes à des questions qui ne peuvent attendre d'être traitées par une Conférence mondiale des radiocommunications (CMR).

M. Henri est convaincu que le Comité est une entité unique et indispensable de l'UIT, où pays en développement et pays développés peuvent soumettre leurs difficultés dans la mise en œuvre des dispositions du Règlement des radiocommunications.

Fort de ses 30 années d'expérience dans le secteur des télécommunications et notamment de ses 14 années à la tête du département des services spatiaux du Bureau des radiocommunications, il souhaite mettre son expertise à la fois technique, réglementaire, de gestion, politique et diplomatique au service de l'UIT, du Comité et des États Membres en recherchant des solutions à leurs différends, afin d'apporter des réponses équilibrées et adaptées.

### YVON HENRI CANDIDAT AU POSTE DE MEMBRE DU COMITÉ DU RÈGLEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS

M. Henri a occupé différents postes de haut niveau dans les secteurs public et privé, ainsi que dans des organisations intergouvernementales et au sein du Bureau des radiocommunications.

Au cours de sa carrière, il s'est toujours efforcé d'initier, de développer et de promouvoir des politiques visant à améliorer les possibilités offertes par le secteur des télécommunications, notamment pour l'harmonisation mondiale des applications spatiales et terrestres, mettant un accent sur l'adaptation des services spatiaux dans un monde en constante évolution.

Il a été activement impliqué dans la définition, le développement et la mise en œuvre de nombreux programmes nationaux, régionaux et internationaux de satellites, en relation avec les hauts dirigeants de gouvernements, des opérateurs de satellites et de l'industrie dans les pays développés et en développement.

Il s'est constamment engagé pour le renforcement durable des capacités spatiales de pays des cinq continents et les a accompagnés dans la maîtrise des réglementations de l'UIT et la préservation de leurs droits à utiliser les communications par satellite.

Son expérience au Bureau des radiocommunications lui donne une connaissance approfondie des réglementations spatiales et du fonctionnement du Comité.

## 30 ANS D'EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE

**1995-2017 > Bureau des radiocommunications de l'UIT**  
Successivement Ingénieur à la Division de la coordination des systèmes spatiaux (SSC) (1995-1999), Chef de la Division SSC (1999-2003) puis Chef du Département des services spatiaux (2003-2017), M. Henri était en charge de l'enregistrement, la reconnaissance et la protection internationale des assignations de fréquence des réseaux et systèmes à satellites commerciaux, gouvernementaux ou scientifiques. À ces fonctions, M. Henri a acquis une excellente connaissance des besoins et des défis rencontrés par les États Membres, en particulier dans les communautés mal desservies, dans leurs efforts pour optimiser leurs utilisations du spectre des fréquences radioélectriques et pour accéder aux ressources orbitales satellitaires. Il a soutenu le développement de projets spatiaux permettant les communications dans des zones reculées.

**1993-1995 > France Télécom**  
M. Henri a développé et promu des positions consensuelles dans les conférences administratives mondiales de radiocommunications (CAMR) de l'UIT et joué un rôle actif dans l'élaboration du cadre réglementaire international pour les réseaux satellitaires définis par l'UIT, en lien avec les administrations, l'industrie, les opérateurs de satellites et les organisations régionales et internationales.

**1989-1993 > INTELSAT**  
M. Henri a œuvré à la reconnaissance et l'amélioration du statut d'INTELSAT à l'UIT et négocié du spectre supplémentaire en bande Ku à la CAMR-92 (bande 13,75-14 GHz).

**1981-1989 > Direction Générale des Télécommunications (DGT) puis France Télécom**  
M. Henri a été Ingénieur en charge de la préparation des conférences spatiales de l'UIT, après avoir été Ingénieur spécialiste des réseaux.

**1979-1981 > Ministère des Affaires étrangères (Libreville, Gabon)**  
Le 1<sup>er</sup> poste de M. Henri, en tant que coopérant technique aux Affaires Étrangères auprès de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Libreville (ENSIL) et du Lycée technique Omar Bongo, le destinait à une carrière tournée vers l'international.